



Vente de produits alimentaires sur internet

Par **gaille78**, le **24/11/2008** à **21:45**

Bonjour,

j'ai actuellement un site web en Italie (vente de vins, liqueurs, pâtes..) que je souhaite transférer en France.

Ma question est la suivante : en Italie j'avais besoin d'une autorisation pour avoir le droit de vendre des produits alimentaires sur le Net.

Que prévoit la loi française à ce sujet ?

Merci de votre réponse,

Cordialement